

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Tombé

N° CS923

AMENDEMENT

présenté par
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l'alinéa 3 substituer aux mots :

« en application des »

les mots :

« mentionnée aux ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« en application de »

les mots :

« mentionnée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel.